



# UN SURVEILLANT GRAVEMENT BLESSÉ

Au soir du 7 juillet 2026, à l'heure du repas, un de nos collègues a été grièvement blessé lors d'une intervention au CD. En effet, les agents ont été engagés sur une intervention en cellule concernant un détenu, au pedigree bien fourni, connu pour des faits de violences (incendie, violence sur détenu et sur Personne Dépositaire de l'Autorité Publique).

**Ce dernier était retranché en cellule et en possession d'un couteau.** Malgré la présence avérée de cette arme, l'intervention aurait été maintenue.

**Résultat : un surveillant ressort blessé au visage après avoir été atteint par la lame du détenu.**

Le SPS-CEA apporte tout son soutien à notre collègue blessé ainsi qu'à ses proches. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et espérons que les séquelles de cette agression seront les plus limitées possible.

## DES QUESTIONS DEVRAIENT DÉJÀ TROUVER DES RÉPONSES

Lorsque des personnels identifient clairement la présence d'une arme dans une cellule, les procédures de sécurité doivent-elles être adaptées ou non ?

- Pourquoi des agents ont-ils été engagés dans une telle configuration ?
- Pourquoi les moyens spécialisés (matériels et humains) n'auraient-ils pas été sollicités ?
- Pourquoi les ERIS n'auraient-ils pas été déclenchés ?
- Pourquoi aucun dispositif exceptionnel n'aurait-il été mis en œuvre alors qu'un détenu armé était retranché ?
- Pourquoi les personnels ont-ils eu le sentiment d'être envoyés au contact immédiat d'un danger parfaitement identifié ?

**Autant de questions auxquelles l'administration devra répondre rapidement.**

## LES AGENTS NE SONT PAS DE LA CHAIR À CANON !!!

Depuis plusieurs semaines, les agressions, les violences et les situations de crise se multiplient dans les établissements de la DISP de Toulouse.

Après les événements récents sur d'autres structures de la région, voilà désormais qu'un collègue du CP de Perpignan est gravement touché.

Le SPS-CEA refuse que les personnels pénitentiaires deviennent les variables d'ajustement d'organisations improvisées ou de prises de risques inconsidérées.

Quand une arme est identifiée, le doute n'existe plus. La priorité doit rester la protection des personnels.

### LE SPS-CEA EXIGE

- L'ouverture immédiate d'une enquête administrative complète sur le déroulement de l'intervention ;
- L'analyse de l'ensemble de la chaîne décisionnelle ayant conduit à l'engagement des agents ;
- La communication des consignes données avant l'intervention ;
- Un RETEX complet présenté à tous les représentants du personnel dans les meilleurs délais ;
- Le transfert à l'issue de son séjour au QD.

**Le SPS-CEA sera particulièrement attentif aux conclusions qui seront tirées de cet événement.**

**Nos collègues ne partent pas au travail pour finir à l'hôpital !**

**La sécurité des personnels ne se négocie pas !**

**PLAINTÉ DOIT ÊTRE DÉPOSÉE ET PROTECTION FONCTIONNELLE ACTIVÉE.**

Pascal R., Pour le Bureau local SPS-CEA, le 07 juillet 2026